

Information Presse Juin 2026

## ISOLATION DES TOITURES PLATES : LE SNPU RÉAFFIRME LES PERFORMANCES AU FEU DU PANNEAU PU

Sur les toitures plates comportant un élément porteur en tôle d'acier nervurée (TAN) ou en panneaux à base de bois, **l'utilisation de panneaux isolants en mousse rigide de polyuréthane (PU) permet de satisfaire aux exigences réglementaires en matière de sécurité incendie** quel que soit le type de bâtiment.

**Associés à un écran thermique en laine de roche à bords droits\***, ces isolants PU font l'objet d'une **Appréciation de Laboratoire (APL) validant l'emploi de la solution constructive**. Ce document technique est délivré par un laboratoire agréé qui a effectué plusieurs essais en amont. Il atteste les performances d'un produit ou d'un élément de construction et du domaine d'emploi associé (résistance et/ou réaction au feu).

Portée par le SNPU (Syndicat National des PolyUréthanes), cette APL\*\* atteste que les complexes isolants PU, intégrés aux ouvrages de toiture-terrasse, présentent un niveau de protection incendie conforme aux dispositions des règlements de sécurité applicables aux ERP, BUP (Bâtiment à Usage Professionnel, relevant du code du travail) ainsi qu'aux bâtiments d'habitation. **Un système constructif certifié, thermiquement performant, léger, de faible épaisseur... et donc alternatif aux isolants non combustibles !**



Crédit photo : Recticel Insulation

L'outil technique du SNPU :

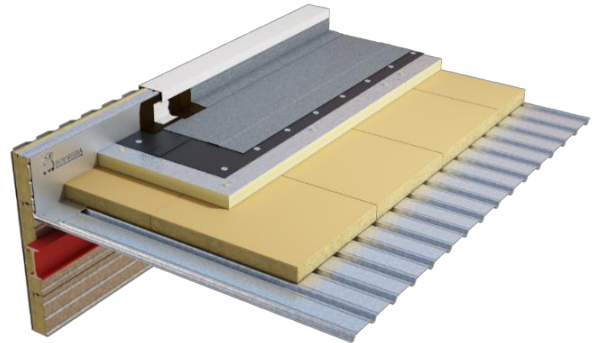
Les professionnels peuvent se référer au [Guide du SNPU « Sécurité Incendie vis-à-vis du feu intérieur »](#), reconnu par le CSTB et devenu une référence technique sur le sujet.

\* Les isolants alvéolaires traditionnels nécessitent la mise en œuvre réglementaire d'un écran thermique à bord feuilluré.

\*\* Établie il y a dix ans et renouvelée périodiquement.

- **Une solution constructive validée par une APL**

L'APL PU toiture-terrasse du SNPU (n° EFR-19-000264) a été délivrée à la suite des essais concluants réalisés par Efectis, un laboratoire spécialisé en sécurité incendie. Elle valide, auprès des prescripteurs et des contrôleurs techniques, l'emploi des isolants rigides PU associés à un écran thermique en laine de roche à bords droits sur les toitures-terrasses avec TAN des ERP neufs ou à rénover. Des bords droits qui facilitent l'installation sur les chantiers.



Les travaux de la Commission Technique du SNPU se poursuivent afin d'étendre le domaine d'emploi de l'APL avec une validation attendue courant 2026.

Crédit photo : Soprema

- **Les [+] pour les rénovations**



Le poids du panneau PU peut être **jusqu'à cinq fois inférieur à la charge apportée par d'autres isolants**. Il permet d'optimiser le dimensionnement d'une charpente neuve ou d'accéder à la rénovation de l'existant sans renforcement.



La **conductivité thermique du panneau PU, parmi les plus faibles du marché** (environ 0,022 W/(m.K)), permet d'atteindre de hauts niveaux de résistance thermique avec une épaisseur minimale. Un avantage lorsqu'il y a des hauteurs d'acrotères à conserver.

Créé en 2013, le **SYNDICAT NATIONAL DES POLYURÉTHANES (SNPU)** prône les vertus de ce matériau, auprès des professionnels et des particuliers. Au cœur de ses priorités : la performance énergétique du bâti. Regroupant les industriels du polyuréthane, il se compose de sept membres actifs (BAUDER, IKO Insulations, Groupe KINGSPAN, Knauf SAS, RECTICEL Insulation, Groupe SOPREMA et UNILIN Insulation) et de cinq membres adhérents associés (BorsodChem/Wanhua, Covestro, Evonik, Gascogne Flexible et Stepan). Représentatif de sa profession et reconnu comme tel, il a pour vocation première d'assurer une relation permanente en France et en Europe entre les industriels, les organismes professionnels (UPB, AIMCC, CSTB...) et les pouvoirs publics. <http://snpu.fr/> - LinkedIn : SNPU